

## Convocation du 22 mars 2018 SEANCE DU 28 MARS 2018

L'an deux mille dix-huit le 28 du mois de mars à dix-neuf heures trente le Conseil Municipal de la Commune de Saint Clément dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Sylvain RENNER, Maire.

Présents : MM RENNER Sylvain, TERME Grégory, DIDION Bernard, LALIGANT Sylvain, JAUZE Corinne, PERSE Coralie, WIPF Jean-Marie.

Absents : MM BONNET Natacha, BETIS Yoan, SAINTE CROIX Francis.

Absent ayant donné procuration : /

Monsieur Sylvain RENNER, Maire, ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

M. TERME Grégory, Adjoint au Maire est désigné pour remplir cette fonction.

*Le Maire propose à l'Assemblée d'approuver le compte rendu de la séance du 30 janvier 2018. Ce dernier est adopté à l'unanimité des membres présents.*

### **03-2018/COMPTE ADMINISTRATIF M-49 / 2017**

Le Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif M-49 (Budget Eau – Assainissement) 2017, qui s'établit ainsi :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
Résultats reportés		37 480.26		317 460.54		354 940.80
Résultat de l'exercice		2 657.72	-201 671.41		-199 013.69	
Totaux						
Résultats de clôture		40 137.98		115 789.13		155 927.11

Hors de la présence de M. RENNER Sylvain, Maire, le Conseil Municipal approuve le compte administratif M-49 (Budget Eau – Assainissement) 2017 à l'unanimité des membres présents.

### **04-2018/COMPTE ADMINISTRATIF M-14 / 2017**

Le Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif M-14 (Budget Général) 2017, qui s'établit ainsi :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent	Déficit	Excédent
Résultats reportés		21 211.96	-2 063.66			19 148.30
Résultats de l'exercice		6 967.57		63 371.44		70 339.01
Totaux						
Résultats de clôture		26 115.70		61 307.78		87 423.48

Hors de la présence de M. RENNER Sylvain, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte administratif M-14 (Budget Général) 2017.

# Convocation du 22 mars 2018 SEANCE DU 28 MARS 2018

## **05-2018/Vote du Compte de gestion 2017 (M-14/M-49)**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les Budgets Primitifs de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les Comptes Administratifs de l'exercice 2017.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 01 janvier au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution des Budgets de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

déclare que les Comptes de Gestion dressés, pour l'exercice 2017, par Mme FABRE Corinne, Receveur Municipal, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

## **06-2018/AFFECTATION DES RESULTATS M-14 / 2017**

Considérant l'excédent de fonctionnement et l'excédent d'investissement, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'affecter la somme de :

- 00.00 € au compte 1068 (Investissement) excédent de fonctionnement capitalisé.
- 61 307.61 € au compte 001 (Investissement) excédent d'investissement reporté.
- 26 115.87 € au compte 002 (Fonctionnement) excédent de fonctionnement reporté.

## **07-2018/AFFECTATION DES RESULTATS M-49 / 2017**

Considérant l'excédent de fonctionnement et l'excédent d'investissement, Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, d'affecter la somme de :

- 115 789.13 € au compte 001 (Investissement) excédent d'investissement reporté.
- 40 137.98 € au compte 002 (Fonctionnement) excédent de fonctionnement reporté.

## **08-2018/Taux des taxes locales 2017**

Le Conseil Municipal à l'unanimité, reconduit les Taux d'Imposition des Contributions Directes, pour l'exercice 2018 de la façon suivante :

- Taxe d'Habitation 8,92 %
- Taxe Foncier Bâti 14,88 %
- Taxe Foncier Non Bâti 44,15 %

## **09-2018/Vote du Budget Primitif 2018 (M-14/M-49)**

Le Maire présente au Conseil Municipal les Budgets Primitifs de l'exercice 2018.

## Convocation du 22 mars 2018 SEANCE DU 28 MARS 2018

---

---

### **Budget Principal :**

- Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à : 230 712.00 €

- Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à : 432 739.00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le Budget Primitif M-14 de l'exercice 2018.

---

### **Budget M-49 :**

- Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à : 136 276.00 €

- Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à : 258 287.00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité le Budget Primitif M-49 de l'exercice 2018.

---

### **10-2018/Désignation d'un correspondant communal auprès du CAUE**

Les Conseils d'Architecte, d'Urbanisme et de l'Environnement(CAUE) souhaite aller plus loin dans ses démarche en associant chaque commune gardoise à son action, à travers la désignation par chaque conseil municipal d'un correspondant du CAUE.

Est désigné en qualité de correspondant du CAUE : M. LALLIGANT Sylvain, Conseiller Municipal.

---

### **Annulation de titres sur exercice antérieur**

la commission de surendettement informe de l'annulation de la dette concernant la location du château sis « Rue Saint Clément », le montant de cette dette s'élève à la somme de 2 111.08 €.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de refuser l'effacement de cette dette. Le Maire est chargé de se rapprocher de Mme FABRE Corinne, comptable public afin de connaître les modalités dans le cadre de ce refus. A suivre...

---

Question diverses

---

/

---

La séance est levée à 19 h 58

---

# Convocation du 22 mars 2018 SEANCE DU 28 MARS 2018

Le Maire, <u>Sylvain RENNER</u>		
Grégory TERME 	Sylvain LALIGANT 	Bernard DIDION 
Natacha BONNET	Jean-Marie WIPF 	Corinne JAUZE 
Yoan BETIS	Francis SAINTE CROIX	Coralie PERSE 